



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-005-2026-06

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction Veille et Sécurité Sanitaires**

IDF-2026-03-23-00022 - Décision n° DVSS - QSPHARMBIO - 2025/151  
portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage  
intérieur de GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES - PUI  
MULTISITE NORD (7 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-03-23-00022

Décision n° DVSS - QSPHARMBIO - 2025/151  
portant renouvellement de l'autorisation de la  
pharmacie à usage intérieur de GHU PARIS  
PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES - PUI  
MULTISITE NORD

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE**  
**DÉCISION N° DVSS - QSPHARMBIO - 2025 / 151**  
**portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur**  
**de GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES – PUI MULTISITE NORD**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que les articles R.5126-1 à R.5126-62 ;
- VU** l'ordonnance n° 2016-1729 en date du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur prise en application de l'article 204 de la loi n° 2016-41 en date du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé en sa version modifiée par l'ordonnance n° 2020-1407 en date du 18 novembre 2020 relative aux missions des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur pris en application de l'ordonnance n° 2016-1729, notamment son article 4 ;
- VU** l'arrêté en date du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision en date du 21 juillet 2023, prise en application des articles L.5121-1 et L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** le décret en date du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 107/2024 en date du 27 juin 2024 portant délégation de signature de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Sophie MARTINON, Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- VU** la décision n°DSPP-QSPHARMBIO-2019/036 en date du 16 mai 2019 ayant autorisé la création d'une pharmacie à usage intérieur multisite au sein du Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris Psychiatrie et Neurosciences – PUI Multisites Nord, sis 24 rue d'Hauteville à Paris (75010) ;
- VU** la demande déposée le 31 janvier 2025 et complétée le 6 février 2025 par le directeur de l'établissement, en vue du renouvellement, au titre de l'article 4 du décret n°2019-489 en date du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur, de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur multisite concernant :
- les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L.5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge ;

- l'activité suivante assurée pour son propre compte :
  - o la préparation de doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L.4211-1 du code de santé publique ;
- l'activité suivante assurée par une autre pharmacie à usage intérieur pour le compte de la pharmacie à usage intérieur multisite :
  - o la réalisation de préparations magistrales stériles contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement (collyres ophtalmiques à base de ciclosporine) ;

**VU** le rapport d'instruction en date du 14 novembre 2025 et la conclusion définitive en date du 6 février 2026 établis par le pharmacien inspecteur de santé publique à la suite des réponses apportées par l'établissement les 02 et 20 janvier 2026 ;

**VU** l'avis favorable du Conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens, en date du 6 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les engagements pris par l'établissement suite au rapport d'instruction du pharmacien inspecteur de santé publique, notamment :

- formaliser les délégations de fonctions du pharmacien gérant aux pharmaciens adjoints en charge des différents sites de la pharmacie à usage intérieur (dans le courant de l'année 2026) ;
- mettre en place les modalités organisationnelles et les supports informatiques nécessaires permettant la mise en œuvre de la vérification des dispositifs de sécurité des médicaments tant par la sérialisation que par le contrôle de l'intégrité des conditionnements (pour le 1er semestre 2026) ;
- finaliser l'intégration des procédures applicables à la pharmacie à usage intérieur dans le système qualité et effectuer une revue des procédures et modes opératoires en vue de leur actualisation ou de leur création (pour le 1er semestre 2026) ;
- actualiser la cartographie des risques liés à la prise en charge médicamenteuse, y compris ceux liés à l'activité de préparation de doses à administrer, à l'aide d'une méthode reconnue et l'assortir d'un plan d'actions (au cours de l'année 2026) ;

pour le site Henri Ey :

- procéder à la rénovation des sols, au traitement des moisissures (local des dispositifs médicaux stériles), à l'amélioration de la signalétique des différentes zones de la pharmacie à usage intérieur et à l'installation des équipements destinés au rangement des médicaments (au cours du 1er trimestre 2026) ;
- effectuer un suivi de la température et de l'hygrométrie des locaux, associé à un système d'alarme avec report (au cours du 1er trimestre 2026) ;

pour le site principal d'Hauteville :

- réorganiser les zones de réception, de mise en quarantaine et le guichet afin de garantir le principe de marche en avant avec des travaux réalisés avant fin 2026 et dans l'attente, réaliser un marquage au sol, rénover les peintures et sols et sécuriser la porte d'accès à la pharmacie à usage intérieur (au cours du 1er trimestre 2026) ;
- mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels pour intégrer le risque lié à la manutention sur la rampe d'accès ;
- initier une réflexion en lien avec le magasin général du site d'Hauteville afin de revoir le périmètre des produits stockés à la pharmacie à usage intérieur pour le limiter aux produits relevant du monopole pharmaceutique (au cours du 1er trimestre 2026) ;
- procéder à la destruction des médicaments stupéfiants périmés (au cours du 1er semestre 2026).

#### **CONSIDERANT**

qu'il est attendu la mise en œuvre par l'établissement des mesures suivantes :

- tenir informée l'Agence régionale de santé Île-de-France de la décision qui sera prise par la Direction du Groupe Hospitalier Universitaire, à l'issue des résultats de l'étude de désenfumage complète, sur la faisabilité des travaux structurants du site Henri Ey ;
- tenir informée l'Agence régionale de santé Île-de-France de la réflexion sur la réévaluation de la pertinence du maintien de la totalité des cinq sites géographiques de stockage et de dispensation pharmaceutique, au vu de la multiplication des flux logistiques et de la dispersion des moyens humains.

#### **CONSIDÉRANT**

que la PUI Multisites Nord du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, sous réserve du respect des engagements pris et de la mise en œuvre des mesures attendues, dispose de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipement et d'un système d'information, conformément aux articles R.5126-8 et R.5126-14 du code de la santé publique, lui permettant d'assurer l'ensemble des missions et de l'activité sollicitées ;

#### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1**

La pharmacie à usage intérieur du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences – PUI Multisite Nord (n° FINESS EJ : 750062036 et n° FINESS ET : 750023749) sis, 24 rue d'Hauteville à Paris (75010), est autorisée à exercer les missions et l'activité citées aux articles suivants.

#### **ARTICLE 2**

La pharmacie à usage intérieur multisite est implantée au sein des établissements suivants dépendant de la même entité juridique n° FINESS EJ : 750062036 :

- site Hauteville sis 24-26 rue d'Hauteville à Paris (75010) n° FINESS ET : 750023749 ;
- site Henry Ey sis 15 avenue de la Porte de Choisy à Paris (75013) n° FINESS ET : 750058463 ;
- site Avron sis 129 rue d'Avron à Paris (75020) n° FINESS ET : 750015109 ;
- site Bichat sis 4 avenue de la Porte de Saint-Ouen à Paris (75018) n° FINESS ET : 750027369 ;
- site Lasalle sis 10-14 rue du Général Lasalle à Paris (75019) n° FINESS ET : 750047771 ;

- site Neuilly-sur-Marne sis 3, avenue Jean Jaurès à Neuilly-sur-Marne (93330)  
n° FINESS ET : 930000351.

**ARTICLE 3** La pharmacie à usage intérieur multisite dessert les établissements, dont la liste est disponible en annexe de la présente décision.

**ARTICLE 4** La pharmacie à usage intérieur multisites assurera pour son propre compte, dans la limite du respect des conditions réglementaires fixées pour son exercice au regard du statut de l'établissement au sein duquel elle est établie, les missions générales ainsi que les actions de pharmacie clinique, telles que définies à l'article L.5126-1 du code de la santé publique, afin de répondre aux besoins pharmaceutiques des personnes prises en charge.

**ARTICLE 5** La pharmacie à usage intérieur multisite assurera sur le site Hauteville, pour son propre compte l'activité mentionnée à l'article R.5126-9 du code de la santé publique :

- la préparation de doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L. 4211-1 du même code :
  - procédé de préparation de doses à administrer : manuel ;
  - type de doses préparées : doses unitaires,
  - opérations réalisées : surétiquetage des blisters de médicaments non présentés en conditionnement unitaire.

**ARTICLE 6** La pharmacie à usage intérieur de l'établissement AP-HP Hôpital Cochin-Port Royal assurera pour le compte de la pharmacie à usage intérieur faisant l'objet de la présente décision, l'activité suivante :

- la réalisation de préparations magistrales stériles contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement (collyres ophtalmiques à base de ciclosporine).

**ARTICLE 7** La pharmacie à usage intérieur multisite est implantée dans les locaux d'une superficie totale de 730,42 m<sup>2</sup>, comprenant :

- sur le site principal Hauteville : 226 m<sup>2</sup>
  - au 5<sup>ème</sup> étage du bâtiment : 214 m<sup>2</sup> :
    - zone de stockage de médicaments et dispositifs médicaux : 100,4 m<sup>2</sup> ;
    - zone administrative 99,07 m<sup>2</sup> ;
    - accueil : 5 m<sup>2</sup> ;
    - zone de surétiquetage (préparation de doses à administrer) : 13,08 m<sup>2</sup> ;
    - zone de stockage stupéfiants : 2,2 m<sup>2</sup> ;
  - au sous-sol du bâtiment :
    - zone de dépalettisation : 6 m<sup>2</sup> ;
- sur le site Lasalle : au sous-sol du bâtiment : 45,4 m<sup>2</sup> :
  - local de stockage, dispensation et bureau ;
- sur le site Henry Ey : au rez-de-jardin : 211,4 m<sup>2</sup> :
  - pharmacie : 98 m<sup>2</sup> ;
  - bureau : 39,39 m<sup>2</sup> ;
  - réserve : 30,91 m<sup>2</sup> ;
  - stockage gaz médicaux : 24,09 m<sup>2</sup> ;
  - détente, sanitaires et vestiaires : 19,02 m<sup>2</sup> ;

- sur le site Avron : 53,78 m<sup>2</sup> :
  - au rez-de-chaussée du bâtiment : local : 41,78 m<sup>2</sup> ;
  - au niveau -1 : bureau et stockage des dispositifs médicaux : 12 m<sup>2</sup> ;
  
- sur le site Bichat : au sous-sol du bâtiment : 60 m<sup>2</sup> :
  - local de stockage, dispensation et bureau : 48,5 m<sup>2</sup> ;
  - accueil : 11,5 m<sup>2</sup> ;
  
- sur le site Neuilly-sur-Marne : au rez-de chaussée : 133,84 m<sup>2</sup> :
  - réserves : 55,33 m<sup>2</sup> ;
  - bureau : 11,42 m<sup>2</sup> ;
  - hall d'entrée : 16,23 m<sup>2</sup> ;
  - salle de détente : 17,99 m<sup>2</sup> ;
  - sanitaire : 9,39 m<sup>2</sup> ;
  - circulation : 11,2 m<sup>2</sup> ;
  - pièce pour dotation besoin urgent : 12,28 m<sup>2</sup> ;

**ARTICLE 8** La durée de l'autorisation relative à l'activité comportant des risques particuliers assurée par la pharmacie à usage intérieur AP-HP Hôpital Cochin Port Royal pour le compte de la pharmacie à usage intérieur faisant l'objet de la présente décision, est subordonnée à l'autorisation octroyée à la pharmacie à usage intérieur assurant la sous-traitance.

**ARTICLE 9** Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance de huit demi-journées par semaine est en conformité avec les dispositions de l'article R.5126-39 du code de la santé publique.

**ARTICLE 10** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 11** Les Directeurs de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis le 23 mars 2026

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

SIGNE

ROBIN Denis

## ANNEXE DE LA DECISION N° DVSS - QSPHARMBIO - 2025 / 151

### LES SITES DESSERVIS PAR LA PUI

La PUI du Nord du GHU Paris dessert l'ensemble des activités présentées ci-après.

#### 1. Sites d'hospitalisation et foyers de post-cure

Lieu d'implantation des activités hospitalières	Adresse	Nombre de lits et de places	Discipline médicale
<b>Sites d'hospitalisation</b>			
Site Hauteville (75010)	24-26 rue d'Hauteville – 75010 Paris	47 lits	Psychiatrie générale
Site Henri Ey (75013)	15 avenue de la Porte de Choisy – 75013 Paris	136 lits	Psychiatrie générale
Centre Marmottan – Addictologie – Unité d'hospitalisation (75017)	17/19 rue Armaillé 75017 Paris	12 lits	Addictologie
Site Bichat (75018)	4 Avenue de la Porte de Saint-Ouen – 75018 Paris	119 lits	Psychiatrie générale
CIAPA (75018)	56 rue Simplon – 75018 Paris	14 lits	Psychiatrie infanto-juvénile
Site Lasalle (75019)	10-14 rue du Général Lasalle – 75019 Paris	114 lits	Psychiatrie générale
Site Avron (75020)	129 rue d'Avron - 75020 Paris	103 lits	Psychiatrie générale
Site de Neuilly-sur-Marne (93330)	3 Avenue Jean Jaurès – 93330 Neuilly-sur-Marne	29 lits	Psychiatrie générale
Site de Neuilly-sur-Marne –USLD La Roseaie (93330)	3 Avenue Jean Jaurès – 93330 Neuilly-sur-Marne	114 lits	Unité de Soins Longue Durée
<b>TOTAL</b>		<b>688 lits</b>	
<b>Foyers de post-cure</b>			
Foyer de post-cure Lemercier (75017)	110 rue Lemercier – 75017 Paris	24 lits	Psychiatrie générale
Centre de post-cure – Ex-La Chapelle – Rémy de Gourmont	18 rue Rémy de Gourmont – 75019 Paris	19 lits	Psychiatrie Générale
Centre de post-cure - La Metairie (75020)	5 cour de la Métairie – 75020 Paris	32 lits	Psychiatrie Générale
<b>TOTAL</b>		<b>75 lits</b>	

#### 2. Hospitalisation à temps partiel

<b>Hospitalisation à temps partiel</b>			
Hôpital de jour – La Tour d'Auvergne (75009)	18-20 rue de la Tour d'Auvergne – 75009 Paris	35 places	Psychiatrie générale
Hôpital de jour Sampaix (75010)	21-23 rue Lucien Sampaix – 75010 Paris	38 places	Psychiatrie générale
Hôpital de jour Armaillé (75017)	17/19 rue d'Armaillé – 75017 Paris	20 places	Psychiatrie générale
Hôpital de jour Pouchet (75017)	28 rue Pouchet – 75017 Paris	30 places	Psychiatrie générale
Hôpital de jour Compoint (75017)	20 Villa Compoint – 75017 Paris	30 places	Psychiatrie infanto-juvénile
Hôpital de jour Dollfus (75018)	8 rue Jean Dollfus – 75018 Paris	12 places	Psychiatrie Générale
CIAPA (75018)	56 rue Simplon – 75018 Paris	12 places	Psychiatrie infanto-juvénile
Hôpital de jour – rue Charles Lauth (75018)	4 rue Charles Lauth – 75018 Paris	21 places	Psychiatrie infanto – Juvénile

### 3. Structures ambulatoires

Les structures ambulatoires desservies par la PUI Nord sont les suivantes :

#### 1<sup>er</sup> arrondissement

- **Pôle psychiatrie précarité, CAPSYS, EMPP centre Est** : 10 rue Lescot, 75001 Paris

#### 8<sup>ème</sup> arrondissement

- **CMP Amsterdam** : 7 rue de Bucarest – 75008 Paris
- **CMP Lisbonne** : 3 rue de Lisbonne – 75008 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)

#### 9<sup>ème</sup> arrondissement

- **CMP La Tour d'Auvergne** : 18-20 rue la Tour d'Auvergne – 75009 Paris
- **CMP Guidance infantile** : 20 rue de la Tour d'Auvergne – 75009 Paris
- **CATTP Périnatalité et Petite enfance** : 20 rue de la Tour d'Auvergne – 75009 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CATTP Club thérapeutique** : 20 rue de la Tour d'Auvergne – 75009 Paris - (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CATTP Espace de prévention, d'accueil et de soins pour adolescents** : 5 rue Clauzel – 75009 Paris - (psychiatrie infanto-juvénile)

#### 10<sup>ème</sup> arrondissement

- **CMP/CATTP/Atelier Thérapeutique Sampaix** : 21-23 rue Lucien Sampaix – 75010 Paris
- **CATTP les Cariatides** : 11 rue d'Abbeville – 75010 Paris
- **CATTP Personnes âgées Denise Grey** : 7-13 rue du Buisson Saint-Louis – 75010 Paris
- **CMP Périnatalité Petite enfance** : 120 quai de Jemmapes – 75010 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)

#### 17<sup>ème</sup> arrondissement

- **CMP/CATTP Rochefort** : 31/33 rue Henri Rochefort – 75017 Paris
- **CATTP Leboutoux** : 5 rue Leboutoux – 75017 Paris
- **CMP Etoile** : 17/19 rue d'Armaillé – 75017 Paris
- **CMP Demours** : 15 rue Pierre Demours – 75017 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CMP Compoin** : 20 Villa Compoin – 75017 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CSAPA Marmottan** : 17 rue d'Armaillé – 75017 Paris
- **Consultation Marmottan** : 17 rue d'Armaillé – 75017 Paris

#### 18<sup>ème</sup> arrondissement

- **CMP/CATTP Dollfus** : 8 rue Jean Dollfus – 75018 Paris
- **CMP Montmartre** : 40 rue Ordener – 75018 Paris
- **CMP/CATTP Rémy de Gourmont** : 18 rue Rémy de Gourmont – 75018 Paris
- **CATTP Carpeaux** : 258 rue Marcadet – 75018 Paris
- **CSAPA La Terrasse** : 222 bis rue Marcadet – 75018 Paris

#### 19<sup>ème</sup> arrondissement

- **CMP/Nineteen/ELIAHS- Structure Rosa Parks** : 130 Boulevard McDonald – 75019 Paris
- **CMP Belleville** : 213 rue de Belleville – 75019 Paris
- **CATTP La Comète** : 14 rue de Thionville – 75019 Paris
- **CATTP et Club Thérapeutique** : 32-38 rue Darius Milhaud – 75019 Paris
  
- **CATTP Club Solo** : 10-12 rue de la Solidarité – 75019 Paris
- **CMP Goubet** : 18-26 rue Goubet – 75019 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CMP Flandre** : 114 avenue de Flandre – 75019 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CATTP Jardin d'enfants thérapeutique** : 114 avenue de Flandre – 75019 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CMP Rébeval** : 45 rue de Rébeval – 75019 Paris (psychiatrie infanto-juvénile)
- **CAARUD BOREAL** : 64 ter rue de Meaux – 75019 Paris (non sectorisé)

#### 20<sup>ème</sup> arrondissement

- **CMP Lespagnol** : 3 rue Lespagnol – 75020 Paris
- **CATTP Gambetta** : 14 rue des Tourelles – 75020 Paris
- **Centre Vitruve (CMP/ELIAHS, AAVT et AAVI)** : 13 square des Cardeurs – 75020 Paris
- **Atelier Thérapeutique Hubert Mignot** : 12 rue des Hospitalières Saint-Gervais – 75004 Paris
- **Pôle psychiatrie précarité : EMPP NORD-EST, NORD-OUEST** 27, rue Levert - 75020 PARIS